

## **Programme d'aide humanitaire (HA)**

### **But du Programme d'aide humanitaire (HA)**

L'ambassade administre le Programme d'aide humanitaire (HA), qui vise à offrir aux pays amis et aux alliés des États-Unis un soutien en matière d'aide humanitaire de base et de services à leurs populations qui en ont besoin. Grâce à ce programme, le Département de la défense des États-Unis (DOD) cherche à aider à prévenir les crises humanitaires, à promouvoir le développement démocratique et la stabilité régionale, à renforcer les capacités locales et à permettre aux pays de se remettre des conflits. Les projets HA sont sélectionnés et gérés par le Ministère de la Défense (DOD) et des subventions peuvent être accordées aux organismes gouvernementaux, aux organisations non gouvernementales et aux groupes communautaires pour appuyer les objectifs du programme de DOD.

### **Projets admissibles**

Les projets éligibles au programme HA se divisent en trois grandes catégories, à savoir, mais sans s'y limiter:

- **Éducation:** construction / expansion d'écoles / orphelinats, et fourniture de mobiliers et fournitures
- **Santé:** construction / expansion des cliniques de santé, fourniture de systèmes de surveillance des maladies, éducation, prévention et formation, accompagnement médical / fournitures
- **Infrastructures de base:** puits d'eau / forages, assainissement de l'eau, traitement des déchets, systèmes de gestion des déchets solides.

### **Exigences générales**

La documentation requise dépend du type de projet, mais les informations suivantes sont régulièrement demandées et doivent être soumises avec votre paquet afin d'être plus compétitives.

- Les projets doivent profiter à la population civile béninoise.
- Les activités susceptibles d'être socialement et politiquement controversées seront évitées.
- Les projets devraient avoir un impact significatif, profitant au plus grand nombre possible de personnes.
- Les projets doivent être viables et durables en termes de financement, de soutien du personnel (par exemple, les enseignants pour les salles de classe, le personnel de la clinique de santé) et l'expertise et les services nécessaires.
- Les projets doivent respecter les normes environnementales et veiller à ce que l'activité proposée n'ait pas d'incidence défavorable sur les zones protégées ou environnementales sensibles ni compromettre les espèces menacées ou en voie de disparition et leur habitat.
- La construction de HA doit relever de la capacité de la communauté locale à maintenir.
- Tous les projets (par exemple, la construction de bâtiments, les latrines, les puits et les équipements donnés) deviennent la propriété de l'État.

### **Montants du projet**

Les projets ne devraient pas dépasser 500 000 \$. Cependant, la plupart des projets soumis sont bien inférieurs à la limite de subvention et les estimations budgétaires raisonnables sont très appréciées.

### **Processus de sélection**

La date limite pour les demandes de HA chaque année est le 15 décembre. Les demandes reçues après le 15 décembre seront conservées pour le prochain cycle de financement. Si votre proposition est acceptée, un représentant de l'Ambassade visitera le site de votre projet pour discuter de votre proposition avec vous et l'organisation et pour vérifier les détails contenus dans votre proposition. Une visite à votre projet ne garantit en rien son financement.

Veillez noter que l'ambassade des États-Unis au Bénin sert de coordonnateur entre le comité d'évaluation du projet au DOD et les bénéficiaires potentiels au Bénin. Les décisions finales de financement sont prises par le DOD et les bénéficiaires seront avisés si leur projet est approuvé pour financement.

**Documentation exigés pour la proposition HA:**

1. Carte d'itinéraire pour un accès facile au site (bien marqué, précisez les points de repère avec des distances en kilomètres).
2. Budgets concis avec des factures pro forma.
3. Description technique détaillée des différentes parties du travail.
4. Liste des informations de contact et des adresses de différentes entreprises de la communauté qui peuvent effectuer le travail.
5. Calendrier de la mise en œuvre du projet.
6. Conception du bâtiment (le cas échéant).
7. Acte formel de donation de parcelle et approuvé par toutes les parties prenantes (propriétaire foncier actuel, maire, préfet et organismes gouvernementaux) accordant le consentement pour le don de la parcelle de terrain au gouvernement.
8. Photos montrant l'emplacement du bâtiment existant (le cas échéant).
9. Plan de gestion des risques (liste des facteurs externes susceptibles d'avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du projet et les solutions probantes envisagées).
10. Photocopie de la carte d'identité (C.I.) du Gestionnaire du Projet.
11. Nom et prénom du préfet et une note de couverture de l'approbation du projet.
12. Nom complet du directeur départemental (santé, éducation, affaires sociales, etc.) et une note de couverture de l'approbation du projet. La note devrait indiquer qu'un agent sera délégué de la direction départementale pour le contrôle technique pendant la mise en œuvre du projet.
13. Prénom, nom et contact d'un (e) volontaire du Peace Corps de la localité (le cas échéant).
14. Liste de tous les acteurs du projet, leurs tâches spécifiques et leurs numéros de téléphone.
15. Liste des contacts au sein du gouvernement local (par exemple Ministère de l'Éducation, Ministère de la Santé) autorisant l'implantation du projet.
16. Liste des contacts au ministère de la planification et une note de couverture montrant que le projet est une priorité pour la communauté.
17. Plan de maintenance préventive.
18. Preuve de la disponibilité financière de la communauté locale pour couvrir les coûts de la maintenance préventive.

**Des questions?**

L'élaboration et la soumission d'une proposition de HA sont un processus long et difficile. Nous encourageons les parties intéressées à envoyer un courriel, appeler ou consulter le coordonnateur de HA, Cosme Quenum, pour obtenir de plus amples renseignements. Pour les rencontres en personne, il est impératif de prendre rendez-vous à l'avance par courrier électronique ou par téléphone; Sinon, vous n'aurez pas accès au complexe de l'ambassade américaine.

**Courrier électronique:** [CotonouGrants@state.gov](mailto:CotonouGrants@state.gov)

**Téléphone:** 21 36 77 24 (heures disponibles: du lundi au jeudi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et vendredi, de 8h à 13h30)

**Le site web:** <https://bj.usembassy.gov/education-culture/apply-grant-us-embassy-cotonou/funding-opportunities/>